

*L'ajournement*

Nous de ce côté-ci de la Chambre, avons essayé de persuader le ministre, son secrétaire parlementaire et le président du comité permanent de soumettre les prévisions de dépenses du ministère au comité permanent. Comme l'a si bien fait remarquer aujourd'hui un député de mon parti, le dernier jour du mois de mai, à minuit, ces prévisions seront tenues pour adoptées, alors que l'on n'aura même pas eu l'occasion de les passer au crible, comme elles le méritent pourtant. Il n'est donc point étonnant, étant donné les faits connus et inconnus, que la Fraternité nationale des Indiens ait décidé que le moment était venu de rompre les négociations après plusieurs mois de sérieux pourparlers.

Le premier ministre (M. Trudeau) a bien fait entendre à la Fraternité nationale des Indiens à quoi elle devait s'attendre dans la réponse qu'il a donnée au député d'Egmont (M. MacDonald). Je cite le Hansard du 18 avril. Comme en fait foi la page 4601, le premier ministre, en réponse aux inquiétudes exprimées par le député d'Egmont à propos des services fondamentaux et essentiels que bon nombre d'entre nous tiennent pour acquis mais qui sont refusés aux Indiens des réserves, a déclaré:

● (2202)

Lorsque le gouvernement fédéral tente de freiner la croissance de la bureaucratie et de mettre une sourdine à ses dépenses budgétaires, il va de soi que le public verra que dans certaines régions, les services n'augmentent pas au rythme qu'il voudrait.

Nous ne demandons pas que ces services soient accrus, mais qu'ils soient maintenus, tout simplement. Nous ne tenons pas à promouvoir la croissance en période d'austérité. Mais nous voulons que l'on continue de fournir aux Indiens les services essentiels. Le premier ministre a mentionné que nous traversons une période d'austérité. Il ne nous a pas dit qu'il ne se souciait comme d'une guigne des coûts d'administration internes. Puis, avec l'arrogance qui le caractérise, il a ajouté:

Si le gouvernement pratique l'austérité, certains gens en subiront nécessairement les conséquences.

Quelles gens? Les Indiens?

Quand aux dépenses des ministères... le Livre bleu est à l'étude à la Chambre. Les comités permanents peuvent en être saisis.

Il se moque de nous, monsieur l'Orateur. Quand ce comité permanent en sera-t-il saisi? Le premier ministre, avec son mépris et sa méconnaissance habituels des fonctions de la Chambre des communes et oubliant rapidement ce que lui et son gouvernement nous ont infligé, a ajouté que le leader du gouvernement ne demandait pas mieux que de consulter les leaders à la Chambre pour établir une date pour l'étude des prévisions budgétaires au comité permanent. C'est insensé! Le premier ministre devrait être mieux informé. Il devrait savoir qu'il n'est pas nécessaire que les leaders à la Chambre se consultent à cet égard.

Permettez-moi d'ajouter, en guise de conclusion, que je comprends parfaitement bien pourquoi les représentants de la

Fraternité nationale des Indiens sont sortis de la réunion du comité consultatif du cabinet.

**Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a exprimé son inquiétude, d'abord le 19 avril puis ce soir, au sujet de la situation au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On m'informe qu'à la suite de systèmes de contrôles, budgétaires et autres, mis en place au ministère, on y exerce une surveillance beaucoup plus étroite de la gestion des ressources que ce n'était peut-être le cas il y a quelques années.

Le député a laissé entendre que, d'une façon ou d'une autre, le ministère retient des fonds qui devraient être versés à la Fraternité nationale des Indiens. Ce n'est pas le cas. Il n'est pas question de retenir quoi que ce soit. La Fraternité a présenté son projet de budget il y a trois semaines, comme à l'habitude. Ce budget est actuellement à l'étude, et l'on s'attend que tout soit réglé d'ici deux semaines.

On a également fait allusion à une somme de 28 millions de dollars qui serait retenue. Il semble qu'il s'agisse d'un malentendu à propos de l'exigence du Conseil du Trésor qu'un plan de gestion du capital lui soit soumis par le programme des Indiens et des Inuit avant que le Conseil n'autorise des dépenses en capital de 28 millions de dollars. Le Conseil du Trésor est pleinement justifié d'exiger un plan quinquennal de gestion du capital avant d'autoriser l'utilisation de ces fonds. Le programme en question sert actuellement à répondre à cette exigence.

Le député a dit aussi que les frais d'administration ont augmenté de 17 p. 100. En fait, depuis l'année financière 1972-1973, les frais d'administration sont demeurés presque exactement les mêmes, soit 6.1 p. 100 du budget. Nous avons de bonnes raisons de croire que nous ferons encore mieux à cet égard dans les mois à venir grâce à des mécanismes de gestion et de contrôle financiers dans le domaine de l'affectation des ressources et des dépenses et que nous réussirons en même temps à maintenir les services offerts aux autochtones.

● (2207)

Le député a aussi parlé le 19 avril d'un déficit important en Saskatchewan. On m'informe que ces dépenses excédentaires découlent d'une extension des services qui a dépassé les fonds prévus. Nous avons pris des mesures pour garantir que les budgets régionaux pour les services offerts seront respectés à l'avenir grâce à un système de contrôles budgétaires établi à la suite d'études menées par les administrateurs du programme et le vérificateur général.

Les députés savent que les prévisions de dépense du ministère ont été renvoyées au comité il y a peut-être deux mois. Quand le comité se réunira, le ministre acceptera volontiers de discuter de toute autre chose qui préoccupe les députés à propos de l'administration du ministère.